



Service Public
Fédéral
FINANCES

Exp.: BUREAU DE RECETTE SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3115 1000 BRUXELLES



Administration générale
de la Fiscalité

DAXHELET JACQUES JEAN
RESBOUX HUGUETTE ELIE
AV. DES ANC. COMBATTANTS 93/B/63
1140 EVERE



Avertissement-extrait de rôle
Précompte immobilier

Page : 1/6

Madame, Monsieur,

Vous possédez un ou plusieurs bien(s) immobilier(s) dans la division cadastrale **21.372 - EVERE 2** - matrice cadastrale n° **13.303**. Pour ces biens, vous devez payer un précompte immobilier.

Exercice d'imposition	Article	NN :	NN :
2014	147699841	36.03.22-089-28	39.08.18-098-43
Rôle rendu exécutoire le 08/10/2014		Précompte immobilier brut :	1.181,77
Date d'envoi : 10/10/2014		Total des réductions :	0,00

Veuillez verser au plus tard le **10/12/2014** le montant total de **1.181,77 euros** au numéro de compte IBAN : **BE83 6792 0023 8615** (BIC : PCHQBEBB) avec la communication structurée : **+++014/7699/84175+++**

Catégorie	Revenu cadastral net	Index	Revenu cadastral indexé
Biens ordinaires	1.430,00	1,7000	2.431,00
<i>Taux d'imposition (%)</i>		<i>Quote-part dans le montant à payer</i>	<i>Réductions</i>
Région	1,2500	30,39	Néant
Agglo	7,3625	178,98	
Commune	40,0000	972,40	
TOTAL	48,6125	1.181,77	

Attention ! Nous vous invitons à lire l'information importante au verso.

Vous avez des questions sur votre avertissement-extrait de rôle (en abrégé AER)?

- ☞ Lisez les " explications sur les réductions de précompte immobilier " ci-annexées ou visitez le site www.finances.belgium.be (Particuliers→Habitation→Précompte immobilier).
- ☞ Pour obtenir une copie de votre AER et le détail de votre patrimoine immobilier, visitez le site www.myminfin.be et enregistrez-vous avec votre carte d'identité électronique.
- ☞ Pour des questions spécifiques, contactez le service compétent (voir matières ci-dessous) :

Paiement
Facilités de paiement
Remboursement
Duplicata d'AER

Calcul du précompte
immobilier
Octroi, rectification,
suppression de réductions

Contestation de propriété
Inoccupation
Improductivité
Exonérations

Le Bureau de recette	Le Service Précompte Immobilier	La Direction régionale
BUREAU DE RECETTE BD DU JARDIN BOTANIQUE 50 BTE 3115 BRUXELLES Tel : 0257/715.50 Fax : 0257/960.85 rec.cd.st-josse-ten- noode@minfin.fed.be	BRUXELLES II BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 3808 1000 BRUXELLES Tel : 0257/917.68 / 0257/727.80 prec.imm.bruxelles2@minfin.fed.be	BRUXELLES II BLD JARDIN BOTANIQUE 50 BP 380 1000 BRUXELLES Tel : 0257/707.80 cont.prec.Immobiliier.bruxelles2@minfin .fed.be

Visite de 9h à 12h
ou sur rendez-vous

Visite de 9h à 11h30
ou sur rendez-vous

Visite uniquement
sur rendez-vous

Mentionnez que vos questions concernent le précompte immobilier et précisez l'article 147699841 ainsi que le numéro national 36.03.22-089-28 !

Quelle est la date limite pour le paiement et y a-t-il des intérêts de retard ?

Le compte bénéficiaire du SPF Finances doit être crédité au plus tard le 10/12/2014.
N'attendez pas le dernier moment pour effectuer votre paiement car il faut quelques jours ouvrables pour que la somme soit portée sur notre compte.
A défaut, des intérêts de retard seront dus à partir du 01/01/2015 (article 414 du Code des impôts sur les revenus 1992).
Veuillez toujours utiliser la communication structurée lors de votre opération bancaire !

Que faire si je ne suis pas d'accord avec l'imposition ?